Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BTSA ACSAGRI, veuillez visiter :
btsaacsagri.fr/annales-sujets-et-corriges

E5 Gestion et stratégie de l'entreprise - Option ACSE

Session 2023 • Code sujet : **2023-BTS116-RPL-ME** • Durée : **240 minutes**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Le PAT de l'Albigeois et le développement du territoire** (2 questions) **Page 3**

2. **Analyse économique et financière de l'entreprise** (3 questions) **Page 4**

3. **Évolution et stratégie de l'entreprise** (2 questions) **Page 6**

4. **Évaluation du projet d'embauche et de développement de la vente directe** (1 question) **Page 7**

5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://btsaacsagri.fr/assets/annales/btsa-acsagri/E5 - Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole/2023/BTSA ACSAGRI - E5 - Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole - Session 2023 - 1-Sujet.pdf

1. Le PAT de l'Albigeois et le développement du territoire

Le GAEC Mas de Marie élève des bovins viande et transforme une partie de sa production pour approvisionner des particuliers et des collectivités locales. L'article de presse décrit les actions, les partenaires et le financement du Projet Alimentaire Territorial de l'Albigeois.

Contexte de l'activité agricole

Question 1.1. À l'aide de vos connaissances et de l'article de presse, démontrer qu'un Projet Alimentaire Territorial est un instrument qui s'inscrit dans le développement durable d'un territoire.

Le PAT agit sur les trois dimensions du développement durable. Économiquement, il soutient les producteurs locaux, les circuits de proximité et la valeur ajoutée créée sur le territoire. Socialement, il vise une alimentation fraîche et de qualité, développe des repas locaux dans les écoles et associe collectivités, associations et professionnels. Environnementalement, les actions comprennent la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement de jardins potagers ; les circuits courts peuvent aussi limiter les transports. Enfin, la concertation entre acteurs assure une gouvernance territoriale, renforcée par le financement public de 204 000 € du plan France Relance.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le PAT contribue au développement durable en associant économie locale, alimentation de qualité, actions environnementales et coopération territoriale.

Question 1.2. Expliquer en quoi le PAT de l'Albigeois est un levier pour le développement du GAEC Mas de Marie, en développant au moins trois arguments.

1. **Débouchés locaux :** les écoles, lycées et EHPAD déjà livrés par le GAEC correspondent aux objectifs d'approvisionnement local du PAT.
2. **Vente directe :** la proximité d'Albi et de ses 82 000 habitants offre un bassin de clientèle potentiel ; le marché de producteurs du Castelviel constitue un relais possible.
3. **Valorisation :** la sensibilisation des métiers de bouche aux produits locaux peut favoriser la commercialisation des viandes transformées et la reconnaissance de leur qualité.
4. **Réseau :** les partenariats du PAT rapprochent le GAEC des collectivités, de la Chambre d'agriculture et d'autres acteurs locaux.

Ces leviers ouvrent des possibilités de diversification, sans garantir à eux seuls de nouveaux contrats.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le PAT peut élargir les débouchés du GAEC, soutenir la vente directe et mieux valoriser ses viandes locales transformées.

2. Analyse économique et financière de l'entreprise

Le GAEC Mas de Marie est une exploitation de polyculture-élevage spécialisée en bovins viande, qui transforme une partie de sa production et la vend par plusieurs circuits. Les comptes de l'exploitation, les références CERFRANCE, le bilan et le tableau de financement permettent d'étudier ses performances et sa situation financière.

Performance technico-économique

Question 2.1. Calculer la marge brute globale et réaliser une analyse développée et argumentée de la performance technico-économique de l'exploitation à partir d'indicateurs et de ratios pertinents, en vous appuyant sur les documents 2, 3, 4 et 5.

La marge brute globale est calculée à partir des produits animaux, diminués des approvisionnements et des achats. Les ratios par vache allaitante permettent de comparer le GAEC aux références du groupe.

Indicateur	Calcul	GAEC	Référence
Marge brute globale	93 542 - 28 752 - 41 682	23 108 €	
Marge brute par VA	23 108 / 59	392 €/VA	475 €/VA
Produits animaux par VA	Donnée du document 2	1 585 €/VA	1 108 €/VA
Subventions par VA	Donnée du document 2	1 017 €/VA	706 €/VA
Part des veaux vendus en direct	10 / 54 × 100	18,5 %	

Malgré des produits animaux par vache supérieurs à la référence, la marge brute par VA est plus faible. Les charges de semences, carburant et autres approvisionnements sont élevées. La vente directe valorise bien les veaux : 1 930 € contre 1 203 € en coopérative, mais concerne une part limitée des ventes.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Marge brute globale : 23 108 €, soit 392 €/VA contre 475 €/VA de référence.

Soldes intermédiaires de gestion

Question 2.2. Calculer la valeur ajoutée et l'EBE hors rémunérations forfaitaires des associés, puis réaliser une analyse développée et argumentée de ces deux soldes intermédiaires de gestion à partir d'indicateurs et de ratios pertinents. L'EBE après rémunérations forfaitaires des associés est de 19 913 €.

La valeur ajoutée se déduit de l’EBE après rémunérations forfaitaires, augmenté des impôts et taxes et des charges de personnel, puis diminué des subventions. L’EBE hors rémunérations s’obtient en réintégrant la rémunération forfaitaire des associés.

Indicateur	Calcul	Résultat
Valeur ajoutée	19 913 + 1 356 + 37 000 - 59 989	-1 720 €
EBE hors rémunérations forfaitaires	19 913 + 30 495	50 408 €
EBE par hectare	50 408 / 82	615 €/ha
EBE / ventes et stocks + subventions	50 408 / (92 350 + 59 989) × 100	33,1 %

La valeur ajoutée négative révèle que la richesse créée par l'activité ne couvre pas les consommations intermédiaires. L'EBE hors rémunérations est toutefois supérieur aux références : 615 €/ha contre 325 €/ha et 33,1 % contre 25 %. Il est fortement soutenu par les subventions.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Valeur ajoutée : -1 720 €. EBE hors rémunérations forfaitaires : 50 408 €, soit 615 €/ha et 33,1 % des ventes et stocks augmentés des subventions.

Situation financière

Question 2.3. En vous appuyant sur au moins quatre arguments pertinents, analyser la situation financière du GAEC.

La situation financière est tendue, malgré une capacité d'autofinancement positive.

- Les dettes atteignent 433 645 €, contre 243 982 € un an plus tôt, tandis que les capitaux propres ne représentent qu'environ 25 % du total du bilan.
- Le découvert bancaire passe de 2 300 € à 84 561 €, signalant une forte tension de trésorerie.
- Les emplois stables de 196 605 € dépassent les ressources durables de 128 561 € : le fonds de roulement baisse de 68 044 €.
- La CAF de 54 976 € couvre les remboursements de capital et les prélèvements privés, laissant une CIFI positive de 31 025 €, mais insuffisante pour financer les investissements de 196 605 €.

Le développement repose donc largement sur les emprunts et les concours bancaires.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Situation financière fragile : dettes et découvert en hausse, fonds de roulement diminué de 68 044 €. La CAF est positive, mais ne finance qu'une partie des investissements.

3. Évolution et stratégie de l'entreprise

Le GAEC a été créé en 2018 par Patrick et son fils Aubin, associés à parts égales, dans un contexte de transmission familiale. Le sujet interroge les effets du choix du GAEC Père-Fils et les enjeux de transmission du patrimoine foncier agricole.

Choix du GAEC Père-Fils

Question 3.1. Expliquer ce qu'a impliqué pour les associés le choix de créer un GAEC Père-Fils en 2018. Présenter une argumentation mettant en valeur les éléments favorables et défavorables, avec au moins trois éléments.

Le GAEC Père-Fils associe Patrick et Aubin dans une même entreprise, avec 50 % des parts chacun. Ce choix facilite l'installation d'Aubin et la continuité de l'exploitation ; il permet de partager le travail, les décisions et les responsabilités. Chaque associé conserve un statut professionnel propre et le GAEC bénéficie du principe de transparence pour certaines aides. En contrepartie, les décisions et la répartition des tâches et des revenus nécessitent une entente durable. L'égalité des parts peut aussi compliquer la gouvernance en cas de désaccord. Enfin, la place du frère non exploitant et de l'épouse de Patrick doit être anticipée pour éviter un sentiment d'iniquité lors de la transmission.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le GAEC facilite l'installation et la continuité, mais exige une gouvernance concertée et une transmission anticipée pour préserver l'équité familiale.

Transmission du patrimoine foncier agricole

Question 3.2. Aubin a bénéficié lors de son installation d'une avance sur part successorale, ou avance d'hoirie, et n'a jamais été aide familial sur l'exploitation. Identifier les enjeux de transmission du patrimoine foncier agricole pour cette famille et proposer deux solutions de compromis qui ne fragilisent pas le système.

Les 69 ha mis à disposition par Patrick représentent une valeur foncière indicative de 69 × 7 000 € = 483 000 €. L'enjeu est de maintenir l'accès du GAEC à ces terres tout en tenant compte des droits de l'épouse et du frère non exploitant. L'avance d'hoirie reçue par Aubin devra être intégrée au règlement successoral ; son absence de statut d'aide familial ne lui donne pas de droit particulier au titre de cette qualité.

1. Conclure un bail rural de longue durée au profit du GAEC, afin de sécuriser l'exploitation sans transférer immédiatement la propriété.
2. Prévoir une donation-partage des terres, en imputant l'avance déjà reçue par Aubin et en compensant le frère, par une soulte ou d'autres biens. Un GFA peut également préserver l'unité foncière et répartir les parts.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Sécuriser les terres par un bail durable, puis organiser une donation-partage équilibrée, éventuellement par l'intermédiaire d'un GFA.

4. Évaluation du projet d'embauche et de développement de la vente directe

En 2023, Patrick prévoit de prendre sa retraite et Aubin envisage d'embaucher un salarié à temps complet, en développant la vente directe de dix veaux supplémentaires. La demande n'étant pas satisfaite, le projet prévoit aussi un prix de vente supérieur au prix actuel et doit être évalué selon ses effets financiers et non financiers.

Évaluation du projet

Question 4. Évaluer les éléments chiffrables et non chiffrables du projet d'Aubin. Considérer que l'EBE 2022 sera le même qu'en 2021, que les annuités 2023 seront égales à celles de 2021 et que les prélèvements souhaités d'Aubin sont de 1 600 € par mois. Le projet prévoit la vente directe de dix veaux supplémentaires à 13,50 € HT par kilogramme de viande, pour un poids estimé de 151 kg par veau; le prix actuel est de 12,80 € HT par kilogramme.

Les dix veaux représentent 1 510 kg. À 13,50 €/kg, leur vente directe rapporte 20 385 €, contre 12 030 € en coopérative : le gain estimé est de 8 355 €. La hausse du tarif direct de 12,80 à 13,50 €/kg ajoute 1 057 € par rapport à l'ancien tarif, déjà comprise dans les recettes projetées.

Élément	Calcul	Montant annuel
Gain direct par rapport à la coopérative	10 × (151 × 13,50 - 1 203)	8 355 €
Annuités estimées	18 195 € de capital + 917 € d'intérêts	19 112 €
Prélèvements d'Aubin	1 600 € × 12	19 200 €
Solde avant coût du salarié	19 913 - 19 112 - 19 200 + 8 355	-10 044 €

La demande non satisfaite et la meilleure valorisation soutiennent le projet. L'embauche peut réduire la charge de travail d'Aubin et maintenir l'activité après le départ de Patrick. Mais le solde reste déficitaire avant salaire et frais supplémentaires de transformation ou de livraison : il faut chiffrer ces coûts et prévoir un financement complémentaire.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Gain estimé face à la coopérative : 8 355 €/an. Solde avant coût du salarié : -10 044 €/an. Projet non autofinancé en l'état.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

Bilan de l'épreuve : Épreuve E5 Gestion et stratégie de l'entreprise du BTSA ACSE, remplacement 2023 en Métropole, code 2023-BTS116-RPL-ME, d'une durée de 240 minutes; aucun coefficient n'est imprimé. Elle étudie le GAEC Mas de Marie et le PAT de l'Albigeois, ses performances économiques et financières, son choix sociétaire, la transmission foncière et un projet d'embauche associé à la vente directe.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La marge brute globale s'obtient en totalisant les marges des activités, après déduction de leurs charges opérationnelles.
- La valeur ajoutée correspond à la production de l'exercice diminuée des consommations intermédiaires.
- Pour passer de l'EBE après rémunérations forfaitaires à l'EBE hors rémunérations forfaitaires, ajouter les rémunérations forfaitaires des associés.
- La capacité interne à financer les investissements correspond à la CAF diminuée des remboursements d'emprunts et des prélèvements privés réels.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les produits des activités, les subventions et les produits exceptionnels dans les calculs.
- Comparer les indicateurs aux références CERFRANCE en tenant compte des différences de taille et de structure.
- Pour le diagnostic financier, croiser les données des bilans avec le tableau de financement et justifier les constats par des chiffres.
- Pour le projet, prendre en compte le revenu supplémentaire, le coût du salarié, les annuités et les prélèvements, ainsi que le travail et les débouchés.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la marge brute globale dans ce sujet ?

Repérez les produits et les charges opérationnelles directement liées aux activités dans le compte de résultat. Calculez les marges des activités concernées, puis additionnez-les pour obtenir la marge brute globale.

Q : Comment calculer l'EBE hors rémunérations forfaitaires des associés ?

Le sujet donne l'EBE après rémunérations forfaitaires à 19 913 €. Pour obtenir l'EBE hors rémunérations forfaitaires, réintégrez les 30 495 € de rémunération forfaitaire des associés indiqués dans le compte de résultat.

Q : Comment répartir les quatre heures de l'épreuve ?

L'épreuve dure 240 minutes et les quatre ensembles de questions représentent 20 points. Réservez du temps aux calculs, aux comparaisons d'indicateurs et aux réponses argumentées; le sujet ne fixe pas de durée par question.

Q : Qu'attend le sujet dans les analyses et les réponses argumentées ?

Appuyez les analyses sur des indicateurs, des ratios et les données des documents. Respectez les minima demandés, notamment au moins quatre arguments pour la situation financière et au moins trois arguments sur le PAT.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsaacsagri.fr/assets/annales/btsa-acsagri/E5 - Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole/2023/BTSA ACSAGRI - E5 - Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole - Session 2023 - 1-Sujet.pdf

Ressources BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.